

Zeitschrift: as. : Archäologie Schweiz : Mitteilungsblatt von Archäologie Schweiz = Archéologie Suisse : bulletin d'Archéologie Suisse = Archeologia Svizzera : bollettino di Archeologia Svizzera

Herausgeber: Archäologie Schweiz

Band: 43 (2020)

Heft: 2: Homo archaeologicus turicensis : l'archéologie dans le canton de Zurich

Artikel: Demandes d'autorisations de construire et prospection : chercher - inventorier - protéger

Autor: Nagy, Patrick

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-905568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Demandes d'autorisations de construire et prospection Chercher – inventorier – protéger

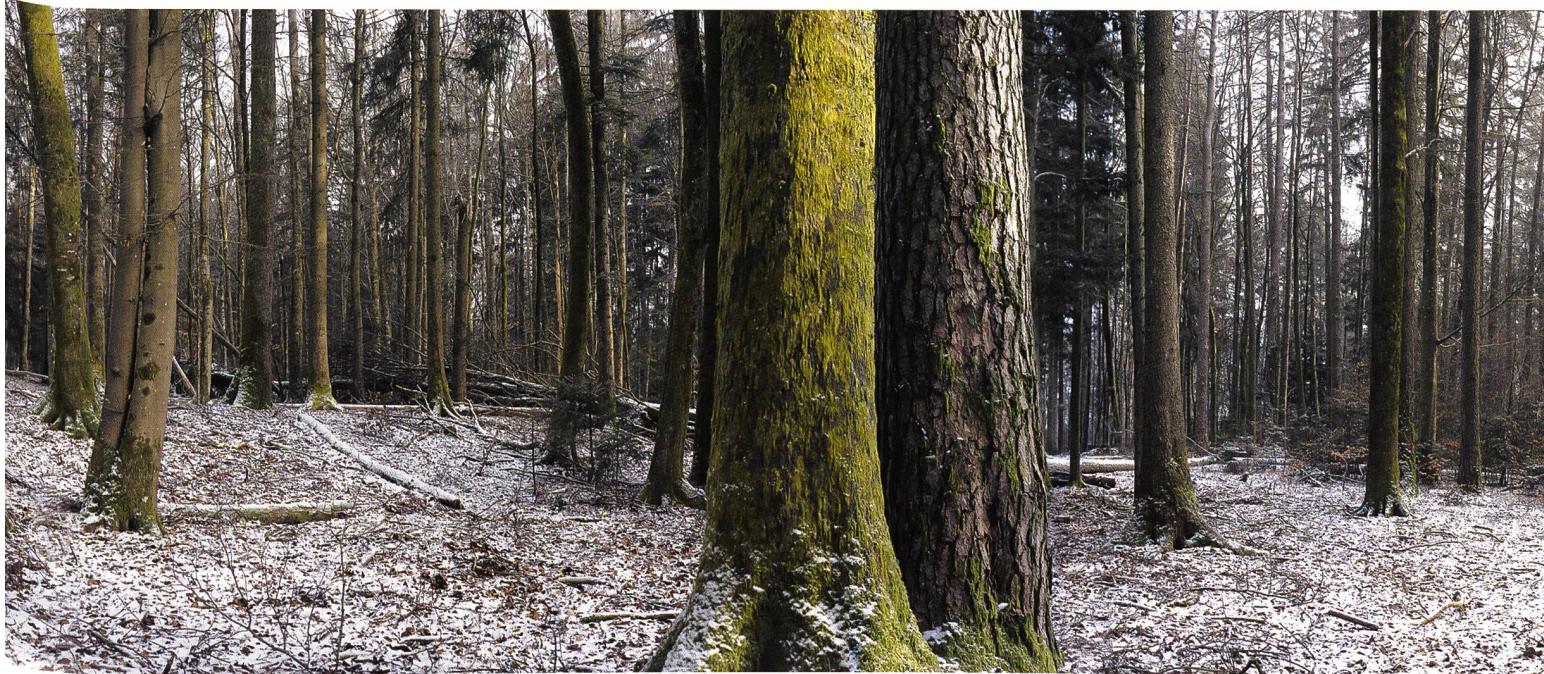
— Patrick Nagy

Depuis des millénaires, l'homme laisse son empreinte dans le paysage. Actuellement, une menace importante plane sur le territoire et sur les vestiges qu'il recèle, en raison de l'intense activité de construction qui y règne. L'une des tâches majeures du Service archéologique du canton de Zurich consiste à protéger ce patrimoine, ou à le documenter dans son intégralité s'il devait être détruit. Le hic: on ne peut protéger que ce que l'on connaît.

Repérages depuis les airs

En Suisse, à chaque seconde qui passe, un mètre carré de terrain est bâti, ce qui équivaut à plus de 30 km² par année! Un coup d'œil par le hublot du petit avion révèle l'ampleur des

activités de construction: des zones encore exploitées pour l'agriculture dans les années 1990 sont à présent entièrement recouvertes de bâtiments (fig. 1). La disparition des surfaces agricoles va de pair avec la destruction des vestiges archéologiques.



La prospection aérienne est l'une des méthodes que le Service archéologique du canton de Zurich utilise depuis plus de 30 ans pour repérer et inventorier des sites encore inconnus. Grâce à ces investigations, on parvient en peu de temps à inspecter de grandes zones agricoles et, quand les conditions de conservation sont favorables, à découvrir les vestiges d'activités humaines. Ce qui, vu du sol, ressemble à des taches disséminées dans un champ ou à une croissance végétale irrégulière apparaît, depuis le ciel, comme un ensemble de structures linéaires ou groupées qui s'articulent logiquement. Avec un peu d'expérience, on identifie alors un habitat préhistorique, une *villa* romaine ou une nécropole du Haut Moyen Age. En raison de l'exploitation diversifiée et souvent morcelée des zones agricoles, qui peuvent être soumises à des conditions (hydro)géologiques et climatiques très différentes sur des surfaces restreintes, il n'est pas toujours possible de discerner toutes ces traces simultanément. Il faut donc survoler une zone à plusieurs reprises et sur plusieurs années, comme l'illustre bien la nécropole hallstattienne d'Oberstammheim-Geeren, où l'on avait découvert en 1997 les premiers tronçons d'un fossé

circulaire (fig. 2). Grâce à plusieurs survols ultérieurs, on a repéré à ce jour six gigantesques tumulus. Il y a quelques années encore, inventorier des sites en zone boisée était une entreprise difficile, avec les conséquences que l'on imagine lorsqu'on sait qu'environ 30% du territoire suisse sont recouverts de forêt. Depuis 2014, Zurich dispose d'un modèle numérique de terrain couvrant toute la surface du canton. Fondé sur la cartographie assistée par photo aérienne ou obtenue par balayage scanner, ce modèle est d'accès public. Autrefois, pour retrouver des structures visibles, il fallait se démenier dans les épais fourrés à la manière d'Indiana Jones; aujourd'hui, il suffit de s'asseoir à l'ordinateur et d'évaluer les données enregistrées. Mais on ne peut renoncer entièrement aux passages sur le terrain, puisque les structures identifiées grâce aux images doivent souvent être vérifiées sur place pour les interpréter correctement.

Bénévoles

Depuis plusieurs années, des collaborateurs bénévoles contribuent à l'inventaire des sites

Fig. 1

Le boom immobilier et la destruction de notre paysage culturel vus du ciel: Dachsen-Steinboden en 1994 (a) et en 2015-2016 (b).

Il boom edilizio e la distruzione del nostro paesaggio culturale visti dall'alto: Dachsen-Steinboden nel 1994 (a) e nel 2015/16 (b).

Fig. 2

Les fossés circulaires de la nécropole hallstattienne constituée de tumulus à Oberstammheim-Geeren.

I fossati circolari indicano la posizione della necropoli a tumuli dell'epoca di Hallstatt di Oberstammheim-Geeren.

Fig. 3

Sondages dans une zone archéologique «suspecte» à Elgg-Pfaffenmatten, en 2015.

Sondaggi in un'area «sospetta» a Elgg-Pfaffenmatten nel 2015.



auprès du Service archéologique du canton de Zurich. Munis d'une autorisation officielle, ils parcourrent durant leur temps libre les champs et les forêts, utilisant différentes méthodes (prospection sur le terrain, détecteur de métaux, recherches dans les archives) dans l'espoir de découvrir de nouveaux gisements. La population intéressée contribue également à compléter la carte des sites archéologiques, grâce à ses observations et en signalant d'éventuelles trouvailles. Cette carte compte actuellement plus de 5000 points.

De la nécessité des zones archéologiques

Il est primordial d'inventorier le plus rapidement possible un site nouvellement découvert et de l'évaluer avec d'autres méthodes de prospection, dans la mesure du possible non destructrices (p. ex. géoradar, géomagnétisme, recherches dans les archives). Dès que les données collectées sont suffisantes et que le site peut être classé comme «important», on définit un périmètre de protection archéologique. On procède de la même manière lorsqu'une zone présente un potentiel archéologique certain, par exemple en raison de sa topographie. Les zones en bordure de vallée, par exemple, étaient particulièrement propices à l'établissement d'habitats, mais elles sont souvent recouvertes de couches de sédiments telles qu'il est impossible d'y repérer d'éventuels vestiges avec les techniques de prospection traditionnelles.

Comme les projets de construction dans les zones archéologiques sont soumis à une demande d'autorisation et doivent être signalés dans le cadre de la procédure mise en place par l'archéologie cantonale, on peut réagir à temps. Les demandes d'autorisation de construire sont passées au crible, puis on formule les mesures adéquates qui ont valeur de contrainte réglementaire. Même si la surface concernée ne relève pas d'une zone archéologique, il faut encore, selon le type de projet, évaluer les impacts sur l'environnement, les adaptations des plans d'aménagement, celles des plans de quartier sur d'autres demandes d'autorisation ou encore sur les modifications de plans directeurs et de zones. Le dynamisme qui règne actuellement dans le domaine de la construction dans le canton de Zurich implique qu'il faut chaque année rédiger 500 prises de position, un processus administratif particulièrement chronophage!

Si, pour un projet de construction prévu dans une zone archéologique, on n'a pas planifié d'intervention dans le sous-sol, ou seulement de manière superficielle, l'autorisation de construire est délivrée pour la parcelle, souvent sans restriction ou tout au plus avec l'obligation de signaler la découverte de vestiges. Dans tous les autres cas, il faut intervenir en amont. La conservation sur place des vestiges archéologiques n'est qu'exceptionnellement possible. Généralement, les informations essentielles qu'ils livrent doivent être enregistrées lors de suivis de travaux, de sondages et de fouilles. Mais ces mesures palliatives



2

ne constituent rien d'autre au final que la destruction, certes contrôlée, d'un site.

Concrètement, comment cela se passe-t-il?

Lors d'un suivi de travaux, les archéologues sont présents durant l'excavation et peuvent intervenir immédiatement si des structures ou du mobilier apparaissent. Dans ce cas, en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage, on commence immédiatement à documenter les structures et à prélever

le mobilier, afin d'éviter au maximum de ralentir les travaux. Depuis deux ans, le Service archéologique du canton de Zurich dispose d'un groupe «suivi de chantiers», avec une équipe d'archéologues sur place en permanence lors de projets de construction soumis à des restrictions. Grâce à ce procédé, on a pu optimiser la planification des étapes administratives et des travaux archéologiques. Autre amélioration, on a pu déterminer de nouvelles zones archéologiques aux environs des chantiers surveillés, ou adapter celles qui existaient déjà, pour pouvoir réagir à temps par des investigations lors de prochains chantiers.

Lorsque les zones archéologiques occupent des surfaces importantes, on effectue des sondages sous la forme de carottages ou de tranchées à la pelle mécanique susceptibles de déboucher sur des fouilles. Ces dernières sont alors programmées le plus tôt possible avec le maître d'œuvre, afin qu'elles soient achevées à temps avant le début prévu de la construction.

Même si la recherche de nouveaux sites sur le terrain est plus passionnante pour les archéologues que les travaux administratifs au bureau, seules les procédures standardisées mises en place sont en mesure de garantir une collaboration efficace entre les différentes parties impliquées. Ces deux aspects sont donc d'importance égale pour la sauvegarde du patrimoine culturel.



3

Riassunto

Da alcuni decenni il Servizio archeologico del canton Zurigo utilizza diversi metodi di prospezione per individuare le vestigia archeologiche. Gran parte degli oltre 5000 siti conosciuti e delle aree, dove se ne sospetta la presenza, sono protetti grazie alla realizzazione di zone archeologiche. La pianificazione del monitoraggio dei cantieri, dei sondaggi o degli scavi è decisa grazie a procedure amministrative standardizzate. In questo modo i siti che si trovano in pericolo possono essere indagati e i reperti recuperati affinché il patrimonio culturale millenario possa essere conservato per le generazioni future. ■